

sont ceux de dogme, d'Écriture sainte, de morale, d'histoire ecclésiastique, des institutions canoniques et des langues orientales. Les études théologiques, avec deux cours par jour, durent quatre ans. La fréquentation de tous ces cours est obligatoire pour les élèves qui se préparent aux grades. Certaines dispenses peuvent être accordées aux étudiants, à condition qu'ils justifient qu'ils ont déjà suivi les cours d'un séminaire. Le nombre des professeurs de l'Université Grégorienne, choisis par Notre Saint-Père le pape lui-même, est de 30, dont 4 pour la philosophie et 6 pour le dogme. Parmi ces derniers, l'un des plus brillants et des plus goûtés est un jésuite français, le R. P. Billot.

A l'Apollinaire, les études canoniques en vue du doctorat ne durent que deux ans, mais les cours sont multipliés.

Tout examen doctoral comprend deux épreuves : l'une *écrite*, qui ne doit pas dépasser six heures ; l'autre *orale*, qui a lieu devant un jury de quatre examinateurs et dure une heure et demie.

Les élèves de chaque séminaire assistent, en outre, à des cours subsidiaires qui leur sont faits par leurs directeurs respectifs sur la liturgie, le plain-chant, la prédication, la pastorale, les « *cas de conscience* » et l'archéologie sacrée.

En général, les professeurs romains visent moins à l'érudition qu'à la profondeur et à la solidité : « *non tam multa quam multum* ». La doctrine qu'ils exposent et commentent, c'est, pour le fond, la scolastique, c'est à